

**Bureau du 2 décembre 2002**

**Décision n° B-2002-1009**

objet : **Coût des chefs de projet 2002 - Dispositif MOUS 2002 (suite) - Conventions de participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 novembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'objet de ce rapport est de compléter la délibération n° 2002-0718 en date du 23 septembre 2002 et la décision du Bureau n° B-2002-0979 en date du 18 novembre 2002 sur le coût des chefs de projet et des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) des différents quartiers de l'agglomération au titre de l'année 2002.

**1° - Les chefs de projet sous maîtrise d'ouvrage des communes**

Dans le cadre de l'application de leur contrat de ville, les communes de Feyzin et de Lyon (Lyon 5°, Lyon 7°, Lyon 8° Langlet Santy-Etats-Unis), ont mis en place, avec la participation de la Communauté urbaine et de l'Etat, un chef de projet chargé du suivi des actions. Le montage financier est proposé pour l'année 2002. Les coûts annoncés sont annuels et estimatifs. Dans le cas où ces postes seraient occupés partiellement sur l'année, le coût retenu serait calculé au *pro rata* du temps de travail effectué.

Chaque commune concernée sera amenée à délibérer chaque année pendant la durée du contrat de ville d'agglomération 2000-2006.

Concernant Feyzin, le coût annuel du chef de projet, cofinancé par l'Etat, la Communauté urbaine et la commune de Feyzin et géré par cette dernière, est estimé à 52 660,00 € comprenant la rémunération principale, les charges ouvrières et patronales et les frais de mission.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat (subvention)	15 798,00 €
- Communauté urbaine	18 431,00 €
- commune de Feyzin	18 431,00 €

Concernant Lyon 5° (Ménival, Sœur Janin), le coût annuel du chef de projet, cofinancé par l'Etat, la Communauté urbaine et la ville de Lyon, et géré par cette dernière, est estimé à 47 431,00 €, comprenant la rémunération principale, les charges ouvrières et patronales et les frais de mission.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat (subvention)	14 229,00 €
- Communauté urbaine	14 229,00 €
- ville de Lyon	18 973,00 €

Concernant Lyon 7° (Guillotière, Gerland), le coût annuel du chef de projet, cofinancé par l'Etat, la Communauté urbaine et la ville de Lyon, et géré par cette dernière, est estimé à 48 176,00 € comprenant la rémunération principale, les charges ouvrières et patronales et les frais de mission.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat (subvention)	14 453,00 €
- Communauté urbaine	14 453,00 €
- ville de Lyon	19 270,00 €

Concernant Lyon 8° (quartier Langlet-Santy, Etats-Unis), le coût annuel de la mission, cofinancé par l'Etat, la Communauté urbaine et la ville de Lyon, et géré par cette dernière, est estimé à 55 338,00 €, comprenant la rémunération principale, les charges ouvrières et patronales et les frais de mission.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat (subvention)	16 601,00 €
- Communauté urbaine	16 601,00 €
- ville de Lyon	22 136,00 €

## 2° - Les postes de secrétariat et d'agent de développement gérés par les Communes

Parallèlement, les communes de Lyon et de Pierre Bénite gèrent les postes de secrétariat des équipes projet dans les quartiers et les postes d'agent de développement. La Communauté urbaine participe au financement du coût de ces postes. Les montages financiers respectifs sont proposés pour l'année 2002. La Communauté urbaine sera amenée à délibérer chaque année pendant la durée du contrat de ville d'agglomération 2001-2006. Les coûts annoncés sont annuels et estimatifs. Dans le cas où ces postes seraient occupés partiellement sur l'année, le coût retenu serait calculé au *pro rata* du travail effectué.

La commune de Pierre Bénite a mis en place un poste de secrétaire de quartier. Le coût annuel de ce poste est estimé à 24 684,12 €.

Le plan de financement serait le suivant :

- commune de Pierre Bénite	12 342,06 €
- Communauté urbaine	12 342,06 €

La ville de Lyon a mis en place un poste d'agent de développement à Lyon 1er sur le secteur Croix-Rousse-Planas. Le coût annuel est estimé à 38 108,00 €.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat	11 432,00 €
- Communauté urbaine	11 432,00 €
- ville de Lyon	15 244,00 €

La ville de Lyon a mis en place un poste d'agent de développement à Lyon 3° sur le secteur Moncey-Voltaire-Delas. Le coût annuel de ce poste est estimé à 22 443,00 €.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat	7 033,00 €
- Communauté urbaine	7 033,00 €
- ville de Lyon	9 377,00 €

La ville de Lyon a mis en place deux postes d'agent de développement à Lyon 8° sur les quartiers Mermoz et Etats-Unis.

Pour le poste d'agent de développement dans le quartier Mermoz Genco à Lyon 8°, le coût annuel de la mission est estimé à 37 849,00 €.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat	11 355,00 €
- Communauté urbaine	11 355,00 €
- ville de Lyon	15 139,00 €

Pour le poste d'agent de développement dans le quartier Langlet Santy, Etats-Unis à Lyon 8°, le coût annuel de la mission est estimé à 39 422,00 €.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat	11 827,00 €
- Communauté urbaine	11 827,00 €
- ville de Lyon	15 768,00 €

La ville de Lyon a mis en place dans le quartier de la Duchère à Lyon 9°, un poste d'agent de développement.

Pour le poste d'agent de développement dans le quartier de la Duchère, le coût annuel de la mission est estimé à 41 384,00 €.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat	12 415,00 €
- Communauté urbaine	12 415,00 €
- ville de Lyon	16 554,00 €

### 3° - Les actions d'évaluation et d'appui à la concertation

De plus, des actions d'évaluation et d'appui à la concertation dans les communes, maîtres d'ouvrages sont mises en place au titre de l'année 2002 avec une participation de la Communauté urbaine et éventuellement de l'Etat.

La commune de Vénissieux a mis en place une action d'appui à la concertation, pour laquelle cette dernière est maître d'ouvrage. Dans sa délibération en date du 23 septembre 2002, la Communauté urbaine a délibéré sur un coût annuel de mission estimé à 83 134 €. Or, il convient de ramener le coût de ce poste à 61 194 €. Le plan de financement serait le suivant :

- Etat	20 398,00 €
- Communauté urbaine	20 398,00 €
- commune de Vénissieux	20 398,00 €

La commune de Feyzin a mis en place une action d'évaluation dont le coût annuel est estimé à 18 294,00 €.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat	5 000,00 €
- Communauté urbaine	6 647,00 €
- commune de Feyzin	6 647,00 €

La ville de Lyon a mis en place une action d'évaluation du contrat de ville. Le coût annuel de cette mission est estimé à 30 000 €.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat	10 000,00 €
- Communauté urbaine	10 000,00 €
- ville de Lyon	10 000,00 €

La ville de Lyon a également mis en place une mission d'évaluation enquête-écoute des habitants dont le coût annuel est estimé à 73 208,00 €.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat	24 402,00 €
- Communauté urbaine	24 403,00 €
- ville de Lyon	24 403,00 €

Les coûts annoncés ci-dessus sont annuels et estimatifs. Dans le cas où ces postes seraient occupés partiellement sur l'année, le coût retenu serait calculé au *pro rata* du travail effectué. Dans le cas où les subventions de l'Etat seraient différentes des montants prévisionnels estimés, les sommes restant à la charge des collectivités seraient ajustées en conséquence sur la base des pourcentages validés par les différents partenaires ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0444 et n° 2002-0718 respectivement en date des 4 février et 23 septembre 2002 ;

Vu sa décision n° B-2002-0979 en date du 18 novembre 2002 ;

## DECIDE

**1° - Accepte** la modification proposée concernant l'action d'appui à la concertation sur Vénissieux, telle qu'elle lui a été exposée pour l'année 2002.

**2° - Approuve :**

a) - le versement d'une participation financière au coût de la mission du poste de chef de projet à Feyzin et Lyon (Lyon 5°, Lyon 7°, Lyon 8° Langlet Santy), la rémunération de cette participation intervenant sur la base d'une parité avec la Commune, déduction faite de la subvention d'Etat pour l'année 2002, à renouveler par avenant pendant la durée du contrat de ville d'agglomération 2000-2006,

b) - le versement d'une participation financière à la commune de Pierre Bénite pour le financement du poste de secrétariat de quartier pour l'année 2002, à renouveler par avenant pendant la durée du contrat de ville d'agglomération 2000-2006,

c) - le versement d'une participation financière à la commune de Lyon pour les postes d'agents de développement à Lyon 1er, Lyon 3°, Lyon 8° Mermoz, Lyon 8° Langlet-Santy et Lyon 9° la Duchère pour l'année 2002, à renouveler par avenant pendant la durée du contrat de ville d'agglomération 2000-2006,

d) - le versement d'une participation financière pour des actions d'évaluation et d'appui à la concertation à Feyzin, Lyon et Vénissieux.

**3° - Autorise** monsieur le président à :

a) - signer les conventions tripartites de participations financières avec les communes de Feyzin et de Lyon ainsi qu'avec l'Etat pour les postes de chefs de projet sous maîtrise d'ouvrage des communes,

b) - signer les conventions tripartites de participations financières avec les communes de Lyon et de Pierre Bénite ainsi qu'avec l'Etat pour les postes de secrétariat et d'agent de développement,

c) - signer les conventions de participations financières avec les communes de Feyzin, Lyon et Vénissieux, ainsi qu'avec l'Etat, pour les actions d'évaluation et d'appui à la concertation.

**4° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 628 780 - compte 657 340 - fonction 824 - opération 0530.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,